Synthèse Dossier de Diagnostic Technique

Réf. : DIA-HTD00-2602-053

Propriétaire : SAS PARIS FACADE DENFERT ,
Adresse du bien : 82 avenue denfert Rochereau, 75014 PARIS
Nature du bien : Immeuble (ensemble)
Localisation du bien : Sans objet
Numéro de lot : Sans objet
Date du permis de construire : Après 01/07/1997
Date limite de validité : 25/08/2026
Référence client : Lot Denfert

ERP

Date limite de validité : 25/08/2026

PPRn : Approuvé, Risque(s) : Mouvement de terrain
Risque sismique : Zone 1
Risque radon : Faible (Catégorie 1)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Plan d'exposition au bruit : Non concerné
Zonage du retrait-gonflement des argiles : Non classé

Cette fiche de synthèse reprend les conclusions des différents diagnostics réalisés.
Elle est donnée à titre indicatif, seuls des rapports complets avec leurs annexes ont une valeur contractuelle.
*pour le cas où il est indiqué validité illimitée d'un des diagnostics, un rapport n'est plus valide en cas : de travaux, de changement de réglementation, dans le cas de diagnostic amiante pour les parties concernant des obligations ou recommandations issues des grilles d'évaluation d'état de conservation des matériaux ou produits contenant de l'amiante ainsi que le contenu desdites grilles.

Les intervenants du dossier

Propriétaire : SAS PARIS FACADE DENFERT ,

155 rue Jean-Jacques Rousseau, 92130 ISSY LES MOULINEAUX

Votre cabinet : Diagamter Boulogne Billancourt

117 avenue Victor Hugo, 92100 Boulogne Billancourt

01 84 19 47 80 boulogne@diagamter.com

Technicien : Monsieur Laurent HURTADO

01 84 19 47 80 laurent.hurtado@diagamter.com

Monsieur Laurent HURTADO
Diagnostiqueur certifié

Synthèse dossier
Réf. : DIA-HTD00-2602-053

Sommaire

Rapport ERP	4
Attestation d'assurance du dossier	16
Certificat de compétences du dossier	19
Conditions particulières DDT	20
Attestation sur l'honneur DDT	21

82 Avenue Denfert-Rochereau 75014 Paris
AC 21

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement

Date de commande : 26/02/2026
Valide jusqu'au : 26/08/2026
N° de commande : 901037

Commune : Paris
Code postal : 75014
Code insee : 75114
Lat/Long : 48.836795 , 2.334516
Altitude : 60.58 m

Vendeur ou Bailleur : SAS PARIS FACADE DENFERT
Acquéreur ou locataire :

Parcelle(s) :
75114 000 AC 21

Niveau 1	Niveau 1	Aucun	Non concerné	Faible ou Nul	Non concerné
Fiche Radon	Fiche Seisme				Fiche OLD
Radon	Seisme	ENSA / PEB	Recul du trait de cote	Sols argileux	Old: Débroussaillement

0	29	2	Inondation	Mouvement de terrain
SIS	CASIAS	ICPE	NON CONCERNÉ	CONCERNÉ

* A titre informatif
Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : georisques.gouv.fr (article R.125-25)

Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

https://www.etat-risque.com/s/KNNWJ

Scannez ce QR Code pour vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.

LES PLANS DE PREVENTIONS NATURELS

Type	Plan de Prevention des Risques		Exposition
Inondation	APPROUVÉ Le 19/04/2007	*PPRi de Paris - Révision, Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau*	AC 21 Non
	APPROUVÉ Le 15/07/2003	*PPRi de Paris, Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau*	
Mouvement de terrain	APPROUVÉ Le 19/03/1991	*R111.3 - Anciennes carrières, Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines)*	AC 21 OUI
	APPROUVÉ Le 25/02/1977	*R111.3 - Dissolution de gypse, Mouvement de terrain - Effondrement*	

LES PLANS DE PREVENTIONS MINIERS

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention miniers		

LES PLANS DE PREVENTIONS TECHNOLOGIQUES

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention technologique		

ETAT DES RISQUES

Adresse de l'immeuble ou numéro de la ou des parcelles concernées	Code postal ou code insee	Nom de la commune
82 Avenue Denfert-Rochereau 75014 Paris AC 21	75014 (75114)	Paris

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **NATURELS**								Oui [X]	Non [ ]
Prescrit(1) [ ]	ou anticipé(2) [ ]	ou approuvé(3) [X]	ou approuvé et en cours de révision(4) [ ]					Date	19/03/1991
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :	Mouvement de terrain								
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN								Oui [ ]	Non [ ]
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés								Oui [ ]	Non [ ]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un **autre** PPR **NATURELS**								Oui [ ]	Non [X]
Prescrit(1) [ ]	ou anticipé(2) [ ]	ou approuvé(3) [ ]	ou approuvé et en cours de révision(4) [ ]					Date	
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :									
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN								Oui [ ]	Non [ ]
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés								Oui [ ]	Non [ ]

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un **autre** PPR **MINIERS**								Oui [ ]	Non [X]
Prescrit(1) [ ]	ou anticipé(2) [ ]	ou approuvé(3) [ ]	ou approuvé et en cours de révision(4) [ ]					Date	
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :									
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM								Oui [ ]	Non [ ]
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés								Oui [ ]	Non [ ]

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR **TECHNOLOGIQUES**								Oui [ ]	Non [X]
Prescrit(1) [ ]	ou approuvé(3) [ ]	ou approuvé et en cours de révision(4) [ ]						Date	
Si oui, les risques technologiques pris en considération sont liés à :	Effet toxique [ ]	ou effet thermique [ ]	ou effet de surpression [ ]						
> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement								Oui [ ]	Non [ ]
> L'immeuble est situé en zone de prescription :								Oui [ ]	Non [ ]
- **si la transaction concerne un logement**, des travaux prescrits ont été réalisés								Oui [ ]	Non [ ]
- **si la transaction ne concerne pas un logement**, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location(5)								Oui [ ]	Non [ ]

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique règlementaire

L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en :

Zone 1 Tres faible	Zone 2 Faible	Zone 3 Modérée	Zone 4 Moyenne	Zone 5 Forte
X				

Situation de l'immeuble au regard du zonage règlementaire à potentiel radon

	Oui	Non
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3		X

Situation de l'immeuble au regard des Obligations Légales de Débroussaillement (OLD)

	Oui	Non
L'immeuble se situe dans un secteur soumis aux Obligations Légales de Débroussaillement		X

Information relative à la pollution des sols

	Oui	Non
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)		X

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques

	Oui	Non
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques ?		

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par le décret n° 2024-531 du 10 juin 2024 modifiant le décret n° 2022-750 du 29/04/2022?	Oui			Non	X	N/C
L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme. Ces documents sont notamment accessibles à l'adresse : geoportail-urbanisme.gouv.fr	Oui			Non		N/C X
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :	> d'ici à 30 ans		> compris entre 30 et 100 ans			N/C X
> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ?	Oui			Non		N/C X
> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ?	Oui			Non		N/C X

Retrait Gonflement des Argiles - Information relative aux travaux non réalisés

Article R125-24 du Code de l'environnement du Décret n° 2024-82 du 5 février 2024

"En cas de vente du bien assuré et lorsqu'il dispose du rapport d'expertise qui lui a été communiqué par l'assureur conformément à l'article L. 125-2 du code des assurances, le vendeur joint à l'état des risques la liste des travaux permettant un arrêt des désordres existants non réalisés bien qu'ayant été indemnisés ou ouvrant droit à une indemnisation et qui sont consécutifs à des dommages matériels directs causés par le phénomène naturel de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus pendant la période au cours de laquelle il a été propriétaire du bien."

	Oui [6]	Non
L'immeuble est concerné par les critères énoncés dans l'article R125-24 du Code de l'environnement.		

Vendeur / Bailleur	Date / Lieu	Acquéreur / Locataire
Nom: **SAS PARIS FACADE DENFERT**	Date: **26/02/2026**	Nom:
Signature:	Lieu: Paris	Signature:

(1) **Prescrit** = PPR en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription.
(2) **Anticipé** = PPR visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral.
(3) **Approuvé** = PPR adopté et annexé au document d'urbanisme.
(4) **Approuvé et en cours de révision** = PPR adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription.
(5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée.
(6) Si oui, le vendeur doit joindre à l'état des risques la liste des travaux non encore réalisés.

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, le retrait du trait de côte et les pollutions de sols, pour en savoir plus... consultez les sites Internet : georisques.gouv.fr et geoportail-urbanisme.gouv.fr

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° | du | Mis à jour le

2. Adresse	Code postal ou Insee	Commune
82 Avenue Denfert-Rochereau 75014 Paris	75014 (75114)	Paris

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un **PEB** — Oui [ ] Non [X]

Révisé [ ] Approuvé [ ] Date [ ]

Si oui, nom de l'aérodrome :

>L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation — Oui [ ] Non [ ]

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés — Oui [ ] Non [ ]

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit défnie comme :

NON Aucun	zone A[1] Très forte	zone B[2] Forte	zone C[3] modérée	zone D[4] Faible
X				

[1] (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

[2] (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

[3] (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

[4] (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quatervicies A du code général des impôts.(et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRISENT EN COMPTE

Document de reference :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante :https://www.geoportail.gouv.fr/

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :
peut être consulté à la maire de la commune de :
où est sis l'immeuble.

Vendeur ou Bailleur	Date / Lieu	Acquéreur ou Locataire
SAS PARIS FACADE DENFERT	**26/02/2026**	

Information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus.consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire **https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/**

Modèle état des nuisances sonores aériennes — En application de l'article L. 112.11 du code de l'urbanisme — MTES/DGAC/juin 2020

PPRN - INONDATION

Non concerné

PPRN - MOUVEMENT DE TERRAIN

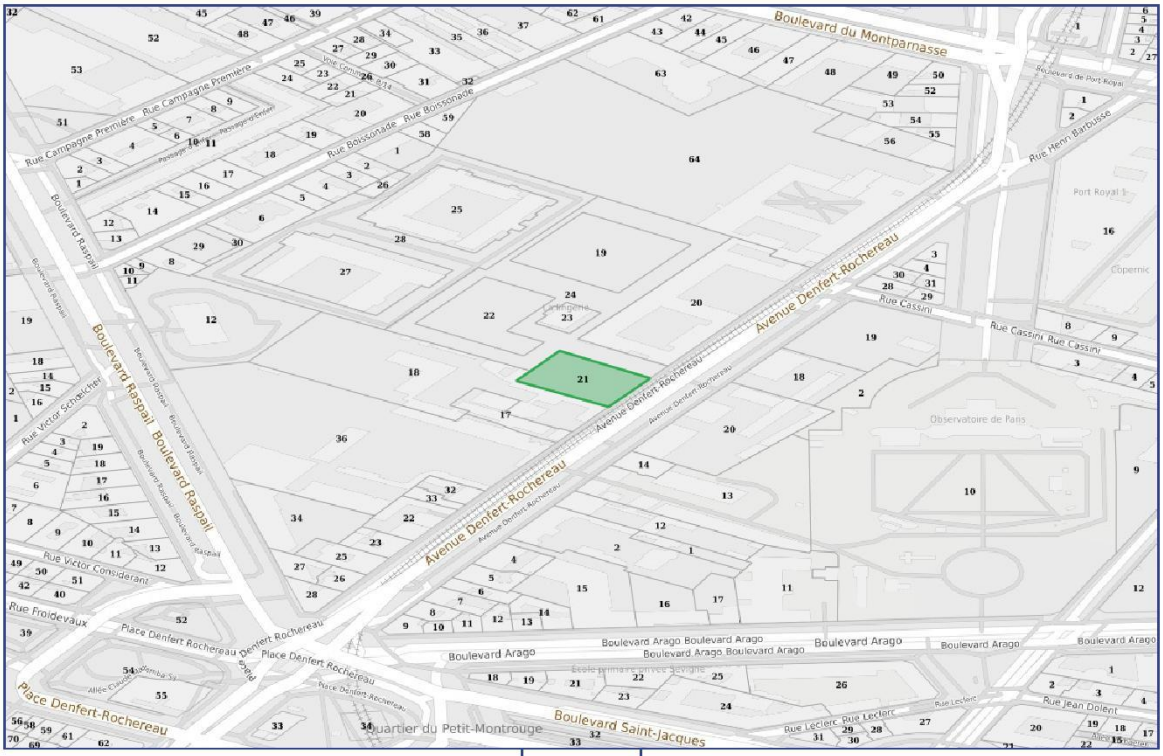

Non concerné

PPRN - MOUVEMENT DE TERRAIN - CARRIERES

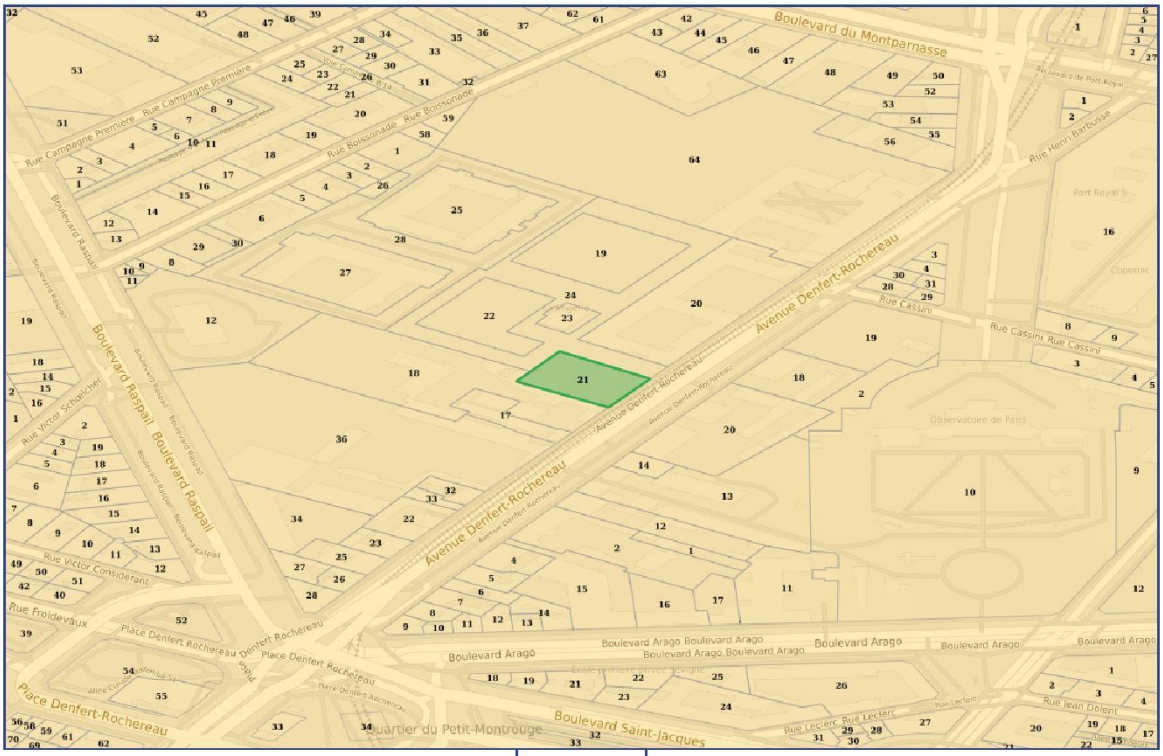

Carrières

PPRN - MOUVEMENT DE TERRAIN - ARGILES

Non concerné

SEISMES

POTENTIEL RADON

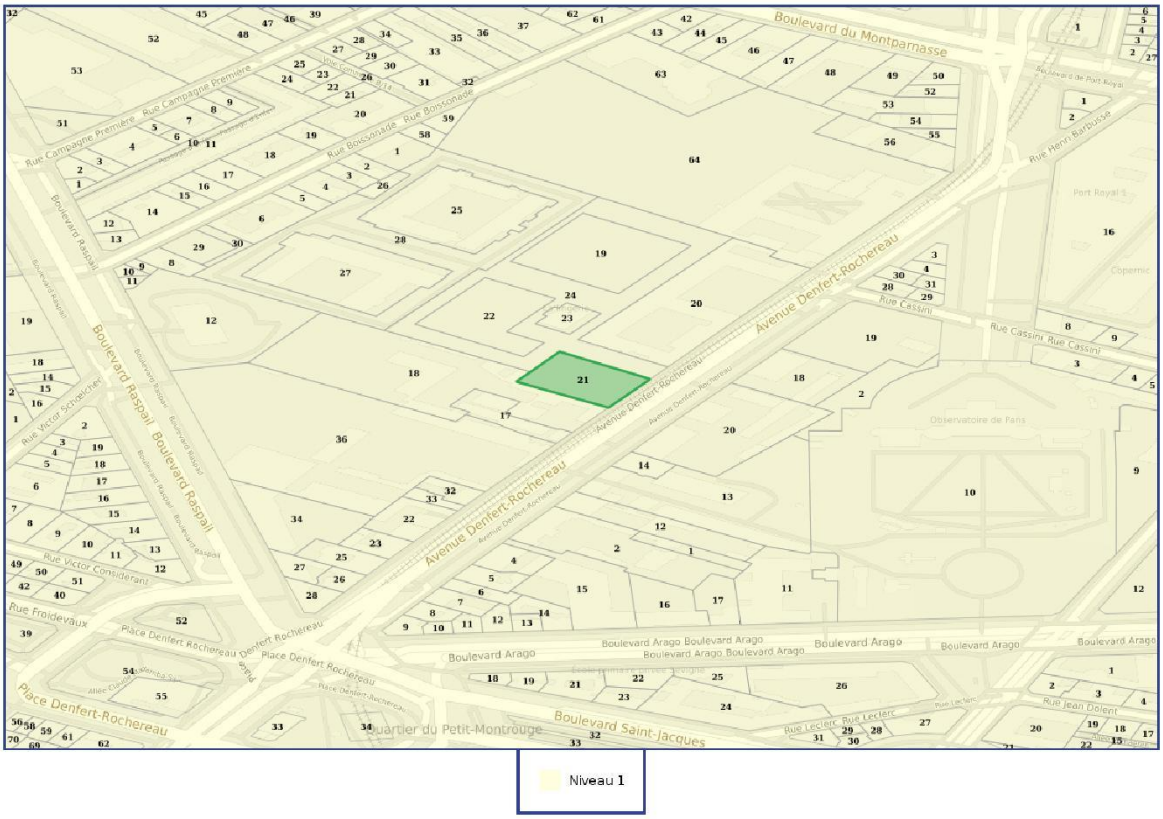

DÉBROUSSAILLEMENT

CASIAS

Non concerné

SECTEURS D'INFORMATIONS SUR LES SOLS SIS - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
Aucun site SIS à moins de 500 mètres ...			

CARTE DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES CASIAS - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
SSP3867334	**(Etat Indéterminé)** 74 avenue DENFERT ROCHEREAU	41 Mètres	Détails
SSP3871404	**(Etat Indéterminé)** imprimerie, taille douce 98 rue Denfert-Rochereau	131 Mètres	Détails
SSP3866773	**(Etat Indéterminé)** Fabrique de machines diverses 57 avenue Denfer-Rochereau	168 Mètres	Détails
SSP3871407	**(Etat Indéterminé)** imprimerie, typographie, taille douce 280 boulevard Raspail	203 Mètres	Détails
SSP3867683	**(Etat Indéterminé)** Pressing 295 boulevard RASPAIL	209 Mètres	Détails
SSP3871416	**(Etat Indéterminé)** imprimerie, typographie 56 rue Boissonnade	210 Mètres	Détails
SSP3868217	**(Etat Indéterminé)** 253 boulevard RASPAIL	230 Mètres	Détails
SSP3869697	**(Etat Indéterminé)** 24 rue FAUBOURG SAINT JACQUES	297 Mètres	Détails
SSP3867071	**(Etat Indéterminé)** 27 rue FAUBOURG SAINT JACQUES	315 Mètres	Détails
SSP3869698	**(Etat Indéterminé)** 12 bis rue CAMPAGNE PREMIERE	317 Mètres	Détails
SSP3871393	**(Etat Indéterminé)** imprimerie, lithographie, typographie 168 boulevard Montparnasse	323 Mètres	Détails
SSP3865762	**(Etat Indéterminé)** Fabrique d'appareils de photographie, phonographie et de cinéma 21 rue Faubourg Saint-Jacques	338 Mètres	Détails
SSP3868124	**(Etat Indéterminé)** 79 rue FAUBOURG SAINT JACQUES	343 Mètres	Détails
SSP3865681	**(Etat Indéterminé)** Fabrique d'appareils de précision, de mesure et électrique 169 boulevard Montparnasse	364 Mètres	Détails
SSP3867191	**(Etat Indéterminé)** 3 Place DENFERT ROCHEREAU	369 Mètres	Détails
SSP3869685	**(Etat Indéterminé)** 71 boulevard SAINT JACQUES	386 Mètres	Détails
SSP3871444	**(Etat Indéterminé)** imprimerie, typographie 13 rue Méchain	402 Mètres	Détails
SSP3866190	**(Etat Indéterminé)** Fabrique de matériel pour l'industrie (appareil pour boissons gazeuses), machines à vapeur, pompes 3 rue Lalande	407 Mètres	Détails
SSP3871450	**(Etat Indéterminé)** imprimerie, typographie 227 boulevard Raspail	413 Mètres	Détails
SSP3865305	**(Etat En arrêt)** Garage 4 avenue René Coty	417 Mètres	Détails
SSP3865380	**(Etat Indéterminé)** Fabrique de produits pharmaceutiques 115 rue Notre-Dame des Champs	417 Mètres	Détails
SSP3871396	**(Etat Indéterminé)** imprimerie, lithographie 27 rue Froidevaux	420 Mètres	Détails
SSP3868391	**(Etat En arrêt)** 33 rue FROIDEVAUX	434 Mètres	Détails
SSP3866760	**(Etat Indéterminé)** Arts graphiques: imprimerie 115 boulevard Port Royal	435 Mètres	Détails
SSP3866558	**(Etat Indéterminé)** Atelier d'optique 9 rue Mechain	436 Mètres	Détails
SSP3868939	**(Etat Indéterminé)** 18 rue DAGUERRE	438 Mètres	Détails
SSP3868468	**(Etat Indéterminé)** 14 rue BOULARD	439 Mètres	Détails
SSP3869414	**(Etat Indéterminé)** 28 rue DAGUERRE	457 Mètres	Détails
SSP3871466	**(Etat Indéterminé)** bitumineux 14 boulevard Edgar Quinet	492 Mètres	Détails

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ICPE - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
0100009558	MONOPRIX EXPLOITATION, PAR ABREVIATION MPX	453 Mètres	Détails
0100009587	DISTRIDAGUERRE	458 Mètres	Détails

Ministère du Développement Durable

Préfecture :
Commune : Paris

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble
82 Avenue Denfert-Rochereau 75014 Paris
75014 Paris

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe
Cochez les cases OUI ou NON si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Code NOR	Catastrophe naturelle	Date de début - fin	Publication au J.O	Indemnisation ?
INTE1831446A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 09/07/2017 au 10/07/2017	07/12/2018	☐ OUI ☐ NON
INTE1831446A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 27/07/2018 au 27/07/2018	07/12/2018	☐ OUI ☐ NON
INTE1804348A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 15/01/2018 au 05/02/2018	15/02/2018	☐ OUI ☐ NON
INTE1615488A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 28/05/2016 au 05/06/2016	09/06/2016	☐ OUI ☐ NON
INTE0600186A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 23/06/2005 au 23/06/2005	22/04/2006	☐ OUI ☐ NON
INTE0600132A	Sécheresse	Du 01/07/2003 au 30/09/2003	11/03/2006	☐ OUI ☐ NON
INTE0300592A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 31/05/2003 au 31/05/2003	19/10/2003	☐ OUI ☐ NON
INTE0100460A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 06/07/2001 au 07/07/2001	11/08/2001	☐ OUI ☐ NON
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 25/12/1999 au 29/12/1999	30/12/1999	☐ OUI ☐ NON
INTE9900346A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 30/05/1999 au 30/05/1999	24/08/1999	☐ OUI ☐ NON
INTE9400582A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 18/07/1994 au 19/07/1994	17/12/1994	☐ OUI ☐ NON
INTE9300513A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 29/04/1993 au 30/04/1993	10/10/1993	☐ OUI ☐ NON
INTE9200533A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 25/05/1992 au 25/05/1992	16/01/1993	☐ OUI ☐ NON
INTE9200482A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 31/05/1992 au 01/06/1992	05/11/1992	☐ OUI ☐ NON
MDIE900018A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 27/06/1990 au 27/06/1990	19/12/1990	☐ OUI ☐ NON
NOR19830910	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 05/06/1983 au 06/06/1983	11/09/1983	☐ OUI ☐ NON
NOR19830803	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 05/06/1983 au 06/06/1983	05/08/1983	☐ OUI ☐ NON

Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur

Etablie le **26/02/2026**

Nom du vendeur ou du bailleur : **SAS PARIS FACADE DENFERT**

Nom de l'acquéreur ou du locataire :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie ou sur internet (www.georisques.gouv.fr)

Attestation d'assurance

ATTESTATION

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n° : 11442952504

Responsabilité Civile Professionnelle
Diagnostiqueur technique immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que :

OBJECTIF DIAGNOSTIC
117 AVENUE VICTOR HUGO
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

A adhéré par l'intermédiaire de LSN Assurances, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n° 11442952504.

Garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées au contrat, *sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément, de Qualification au sens contractuel.*

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :

2 000 000 € PAR SINISTRE ET PAR ANNEE D'ASSURANCE.

LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2026 AU 31/12/2026 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.

LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.

Fait à PARIS le 12 décembre 2025
Pour servir et valoir ce que de droit.
POUR L'ASSUREUR :
LSN, par délégation de signature :

LSN Assurances
39 rue Mstislav Rostropovitch
CS 40020 - 75017 PARIS
RCS Paris 388 123 069 - N°ORIAS 07 000 473

Police N°11442952504

Activités assurées

Activités assurées : diagnostics techniques immobilier soumis à certification et re certification, autres diagnostics et missions d'expertises :

- AMIANTE aéronef
- AMIANTE avant démolition
- AMIANTE avant travaux immeubles bâtis dont enrobé
- AMIANTE environnemental
- AMIANTE génie civil
- AMIANTE industrie
- AMIANTE matériel ferroviaire
- AMIANTE navire
- Assainissement collectif
- Attestation de respect de la RT2012 – RE 2020
- Audit énergétique
- Building Information Modeling (BIM)
- Certificat de qualité de vie (CQV)
- Certificat d'ensoleillement
- Constat amiante vente sans mention
- Constat du Risque d'Exposition au Plomb (vente, location, parties communes)
- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic de Performance Energétique avec Mention (vente, location, collectif, projeté avant/après travaux)
- Diagnostic de Performance Energétique sans Mention (vente, location, collectif, projeté avant/après travaux)
- Diagnostic défiscalisation ancien
- Diagnostic du Risque d'Intoxication par le plomb dans les peintures DRIPP
- Diagnostic produits, équipements, matériaux et déchets (PEMD)
- Diagnostic Technique Global (DTG)
- Dossier Amiante Parties Privatives
- Dossier Technique Amiante avec mention
- Dossier Technique Amiante sans mention
- Etat des installations intérieures de Gaz
- Etat des installations intérieures d'Electricité
- Etat des Risques de pollution des sols (ERPS)
- Etat des Risques et Pollutions
- Etat descriptif de division (EDD) et calcul de tantièmes de copropriété
- Etat parasitaire
- Etat relatif à la présence de Termites dans le bâti
- Etats des lieux
- Examen DRIPP après travaux
- Examen visuel après travaux de retrait d'amiante
- Logement décent
- Mérules
- Mérules avant démolition
- Photo 360 et visite virtuelle
- Plan 2D/3D
- Contrôle plomb après ou lors de travaux

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Police N°11442952504

- PLOMB avant démolition
- PLOMB avant travaux
- PLOMB dans l'eau
- Projet de Plan Pluriannuel de Travaux
- Qualité de l'air (benzène, CO2, formaldéhyde)
- Mission de mesure d'activité volumique de radon prévus à l'article 1333-33 du code de la santé publique dans les bâtiments, y compris les bâtiments souterrains et les établissements thermaux
- Mission de mesures d'activité volumique de radon dans les bâtiments et activités prévus à l'article R 4451-44 du code du travail et chez les particuliers
- Règlement de copropriété (Création/modification)
- Repérage polluants BTP avant travaux (fibres céramiques réfractaires, chrome VI, silice, particules minérales allongées)
- Sécurité piscine
- Superficie Carrez/Habitable et autres
- TERMITES avant démolition
- HAP enrobé
- Etat des Nuisances Sonores Aériennes (ENSA)
- Tutorat DPE

Certificat de compétence

TechniCert

Certificat de Compétence

Diagnostics Techniques Immobiliers

TechniCert attribue la Certification d'Opérateur de Diagnostic Immobilier à :

***M. HURTADO Laurent** sous le numéro de certifié TC21-0127*

TechniCert Référentiel de Certification PROC 800

Domaines Technique	Arrêtés de référence	Date d'effet	Date D'expiration
Gaz	Arrêté du 24 décembre 2021 annule et remplace l'arrêté du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 / 2.4.1 / 2.4.2	14/11/2021	13/11/2028
Électricité	Arrêté du 24 décembre 2021 annule et remplace l'arrêté du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.6.1 et 2.6.2	14/11/2021	13/11/2028
Termites ☒ Métropole ☐ Outremer :	Arrêté du 24 décembre 2021 annule et remplace l'arrêté du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.3.1 / 2.3.2	14/11/2021	13/11/2028
Amiante sans Mention	Arrêté du 24 décembre 2021 annule et remplace l'arrêté du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique réalisant les diagnostics Amiante. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.2.1 / 2.2.2	14/11/2021	13/11/2028
Amiante avec Mention	Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.2.1 / 2.2.2 / 2.2.3		
Energie sans Mention	Arrêté du 20 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique réalisant le diagnostic de performance énergétique. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.1 / 2.2	22/12/2021	21/12/2028
Energie avec Mention	Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.1 /2.2. / 2.3	25/05/2022	21/12/2028
Audit Energétique	Décret no 2023-1219 du 20 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnostiqueurs immobiliers en vue de la réalisation de l'audit énergétique Posséder les connaissances et compétences définies en à l'annexe IV et à l'annexe V		
Plomb sans Mention	Arrêté du 24 décembre 2021 annule et remplace l'arrêté du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique réalisant des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.1.1 / 2.1.2	22/12/2021	21/12/2028

Le maintien des dates de validités est conditionné à la bonne exécution des opérations de contrôle.

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES

Les Alluets Le Roi,
La Gérante TECHNICERT

TechniCert

Accréditation
N° 4-0624
Portée disponible
sur ww.cofrac.fr

TECHNICERT, SARL au Capital de 5000€ – 5 rue Traversière, ZAC Moulin du Capignard - 78580 Les Alluets Le Roi
Téléphone : 09.54.91.44.15 – Email : contact@technicert.fr – Site : www.technicert.fr
Siret :853 648 418 R.C.S. Versailles

FORM 910.3-B_Certificat de compétence 07/2024

Conditions particulières d'exécution du dossier de diagnostic technique

Textes de référence
Article L271-4 à L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation
Article R.271-1 à R.271-5 du CCH
Ordonnance 2005-655 du 8 juin 2005

Précisions sur le dossier de diagnostic technique (DDT)
Un dossier de diagnostic technique, fourni par le bailleur, doit être annexé au contrat de location lors de sa signature ou de son renouvellement et comprend le cas échéant un diagnostic de performance énergétique, un constat de risque d'exposition au plomb et un état des risques naturels et technologiques. Pour les logements situés dans un immeuble collectif dont le permis de construire a été délivré avant le 1er janvier 1975, l'état de l'installation intérieure de gaz et d'électricité devront être réalisés pour les contrats de location signés à compter du 1er juillet 2017. Pour les autres logements, l'état de l'installation intérieure de gaz et d'électricité devront être réalisés pour les contrats de location signés à compter du 1er janvier 2018.
En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges. Il doit, suivant le type de biens, contenir les documents suivants :

- Un constat de risque d'exposition au plomb (CREP),
- Un état mentionnant la présence ou l'absence d'amiante,
- Un état relatif à la présence de termites dans le bâtiment,
- Un état de l'installation intérieure de gaz,
- Un état des risques naturels miniers et technologiques,
- Un diagnostic de performance énergétique (DPE),
- Un état de l'installation intérieure d'électricité,
- Un document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif (depuis le 1er janvier 2011).

Si l'un de ces documents produits lors de la signature de la promesse de vente n'est plus en cours de validité à la date de la signature de l'acte authentique de vente, il est remplacé par un nouveau document pour être annexé à l'acte authentique de vente.
D'après l'article R.271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe le fait :

- Pour une personne d'établir un document contenu dans le dossier de diagnostic technique sans respecter les conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies par les articles R. 271-1 et R. 271-2 et les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6 ;
- Pour un vendeur de faire appel, en vue d'établir un document contenu dans le dossier de diagnostic technique, à une personne qui ne satisfait pas aux conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies aux articles R. 271-1 et R. 271-2 ou aux conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6.

La récidive est punie conformément aux dispositions de l'article 132-11 du code pénal.
Aucun formalisme particulier n'est prévu par le législateur pour la réalisation du DDT

Boulogne Billancourt, le 26/02/2026

SAS PARIS FACADE DENFERT ,

155 rue Jean-Jacques Rousseau
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Référence Rapport : DIA-HTD00-2602-053

Objet : **Attestation sur l'honneur**

82 avenue denfert Rochereau
75014 PARIS
Immeuble (ensemble)
Date de la visite : 26/02/2026

Madame, Monsieur

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Monsieur HURTADO Laurent, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

Présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens - appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),
Ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 2 000 000 par sinistre et par année d'assurance),
N'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Monsieur HURTADO Laurent
OBJECTIF DIAGNOSTIC